

**DOMAINE :** Délégation de fonctions et de signature

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE N° 108/2026**

**Objet :** Délégation de fonctions et de signature à Madame Barbara CHAUVE – Adjoint au Maire

***Le Maire de la Commune de ROISSY-EN-BRIE***

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-20,

**VU** le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026,

**VU** la délibération du conseil municipal n°08/2026 en date du 20 mars 2026, fixant à 12 le nombre des adjoints au Maire,

**VU** la délibération du conseil municipal n°16/2026 en date du 7 avril 2026 portant création d'un poste de 13<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**VU** la délibération n°17/2026 portant l'élection et de l'installation de Madame Barbara CHAUVE, en date du 7 avril 2026,

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** la nécessité d'accorder délégation de fonctions et de signature au bénéfice de Madame Barbara CHAUVE, adjointe au Maire,

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** Le Maire consent, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Madame Barbara CHAUVE, Adjointe au Maire, délégation de fonctions, compétences et attributions dans les domaines de :

- **La santé,**
- **Le sport adapté,**
- **Les relations avec les professionnels de santé.**

**Article 2 :** En matière de **santé et de sport adapté**, Madame Barbara CHAUVE est habilitée à signer tous courriers et documents en lien avec les domaines de compétence délégué et à représenter la Commune auprès des partenaires des projets conduits par la Ville dans son domaine de compétence.

**Article 3 :** En matière de **relation avec les professionnels de santé**, Madame Barbara CHAUVE est habilitée à signer tous courriers et documents en lien avec son domaine de compétence. Elle noue des contacts privilégiés entre les différents acteurs de la santé, publics et privés, afin de renforcer de façon globale et concertée l'offre de santé sur le territoire communal.

**Article 4 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à l'intéressé, de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours

pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-et-Marne.

Fait à Roissy-en-Brie, le 7 avril 2026

**Spécimen de signature :**  
Madame Barbara CHAUVE



François BOUCHART

Maire de Roissy-en-Brie

---

**RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNE A LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

Je soussignée Barbara CHAUVE, atteste avoir reçu le présent acte

LE : 7/04/2026 ..... SIGNATURE :  .....

---